

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE SEANCE

27 MARS 2017

Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Michel VIALAY, Madame Mireille MERLIN, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Atika MORILLON, Madame Khadija MOUDNIB, Monsieur Amadou DAFF, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Bernard THUET, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Ali EL ABDI, Madame Blandine THOLANCE, Monsieur Philippe ALLIO, Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO, Monsieur Christian DEHAYES, Madame Catherine BLOCH, Monsieur Bernard MOSCODIER, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Pierre BEDIER, Madame Catherine ESCRICH, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Patricia GRANDCLEMENT, Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Cécile DUMOULIN, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Frédéric BOURGAULT, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Monsieur Alexandre SOTTY, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE.

Pouvoirs donnés à : Monsieur Raphaël COGNET pouvoir à Bernard THUET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE pouvoir à Amadou DAFF, Monsieur Yasar HUSSAIN pouvoir à Ali EL ABDI, Madame Anne-Marie OSTYN pouvoir à Mireille MERLIN, Monsieur Etienne-Claude JOUHANNEAUD pouvoir à Jean-Luc SANTINI, Madame Ndèye Satala DIOP pouvoir à David STEFANELLY, Madame Charlotte COLATOSTI pouvoir à Rama SALL.

Absents :

Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Mouhadji DIANKHA.

La séance est ouverte à 20h40 sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Le Maire procède à l'appel.

Monsieur SOTTY est désigné comme secrétaire de séance.

Il précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte rendu de séance du 20 février 2017 ne fait l'objet d'aucune remarque.

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées.

Monsieur MARIOJOULS demande au Maire des informations complémentaires sur les décisions n° 21, 22 et 23 en matière d'honoraires juridiques.

Le Maire lui indique qu'elles sont consultables au Bureau Gestion des Assemblées.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Par 35 voix POUR, 6 voix CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'approuver** le Compte de Gestion de l'exercice 2016 du budget principal dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2016	Compte administratif 2016		
Recettes	77 197 037,47	72 377 734,64		
Dépenses	77 197 037,47	61 570 269,30		
Résultat de l'exercice 2016		10 807 465,34		
Résultat antérieur reporté		10 682 017,47		
Résultat cumulé au 31/12/2016		21 489 482,81		
Section d'investissement	Budget 2016	Compte administratif 2016	Reports de crédit	Réalisé après reports
Recettes	40 826 366,83	19 466 671,97	1 326 106,00	20 792 777,97
Dépenses	40 826 366,83	17 961 150,00	2 465 998,59	20 427 148,59
Résultat de l'exercice 2016		1 505 521,97	-1 139 892,59	365 629,38
Résultat antérieur reporté		-5 987 588,63		-5 987 588,63
Résultat cumulé au 31/12/2016		-4 482 066,66		-5 621 959,25

Sortie du Maire

Présidence Madame MERLIN

2. Par 34 voix POUR, 6 voix CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget principal dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2016	Compte administratif 2016		
Recettes	77 197 037,47	72 377 734,64		
Dépenses	77 197 037,47	61 570 269,30		
Résultat de l'exercice 2016		10 807 465,34		
Résultat antérieur reporté		10 682 017,47		
Résultat cumulé au 31/12/2016		21 489 482,81		
Section d'investissement	Budget 2016	Compte administratif 2016	Reports de crédit	Réalisé après reports
Recettes	40 826 366,83	19 466 671,97	1 326 106,00	20 792 777,97
Dépenses	40 826 366,83	17 961 150,00	2 465 998,59	20 427 148,59
Résultat de l'exercice 2016		1 505 521,97	-1 139 892,59	365 629,38
Résultat antérieur reporté		-5 987 588,63		-5 987 588,63
Résultat cumulé au 31/12/2016		-4 482 066,66		-5 621 959,25

Retour du Maire qui reprend la Présidence.

3. Par 35 voix POUR, 6 voix CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'affecter** le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2016 de la manière suivante :

- * 15 867 482,81 euros à la section de fonctionnement,
- * 5 622 000,00 euros à la section d'investissement.

4. Par 35 voix POUR, 6 voix CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **de fixer** les taux d'imposition 2017 comme suit :

	Taux 2017
Taxe d'Habitation	17,81 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	20,40 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	38,40 %

Sortie de Monsieur EL HAIMER

5. Par 34 voix POUR, 2 voix CONTRE (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE), 4 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI),

DECIDE :

- **de prendre acte** du bilan 2016 des acquisitions et des cessions immobilières.

6. Par 34 voix POUR, 2 voix CONTRE (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE), 4 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI),

DECIDE :

- **de clôturer** les autorisations de programme suivantes :

- * études urbaines,
- * quartier des Garennes – Explorateurs,
- * quartier des Ecrivains,

- * quartier des Inventeurs,
- * quartier des Médecins Sud,
- * Cube.

- de mettre à jour l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'AP du quartier des Peintres – Médecins Nord comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME - QUARTIER DES PEINTRES-MEDECINS NORD

Délibération initiale du 15/12/2008

Montant de la convention 11 403 950 € TTC	AP	AP	AP	AP											
	04/07/2011	06/07/2015	04/07/2016	27/03/2017	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total CP	
Dépenses															
Abords Pôle Nautique															
Quartier des Peintres et Médecins Nord	11 518 950	11 722 102	11 722 102	11 259 551	54 551	2 078 648	550 000	2 336 352	950 000	1 940 000	1 640 000	1 710 000		11 259 551	
Bassin écologique + école Matisse															
Autorisation de programme de Dépenses	11 518 950	11 722 102	11 722 102	11 259 551	54 551	2 078 648	550 000	2 336 352	950 000	1 940 000	1 640 000	1 710 000	0	11 259 551	
Recettes															
Subvention État	4 550 497	4 550 497	4 550 497	3 230 091	0	779 863	602 306		325 991		576 481		945 450	3 230 091	
Subvention Département	1 500 000	1 500 000	1 500 000	481 491			300 000	181 491						481 491	
Subvention Région			620 355	1 856 187					427 049	522 955	585 288	320 895		1 856 187	
CAMY	956 008	956 008	956 008	769 476				769 476						769 476	
Autorisation de programme de Recettes	7 006 505	7 006 505	7 626 860	6 337 244	0	779 863	902 306	950 967	753 040	522 955	1 161 769	320 895	945 450	6 337 244	
A la charge de la Ville	4 512 445	4 715 597	4 095 242	4 922 307	54 551	1 298 785	-352 306	1 385 385	196 960	1 417 045	478 231	1 389 105	-945 450	4 922 307	

7. Par 36 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI),

DECIDE :

- d'adopter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Extension école Albert UDERZO	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2017	2018	2019
Dépenses (TTC)	3 210 000 €	700 000 €	2 510 000 €	- €
Recettes	1 223 220 €	148 000 €	767 910 €	307 310 €
COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE	1 986 780 €	552 000 €	1 742 090 €	- 307 310 €

Retour de Monsieur EL HAIMER.

8. Par 35 voix POUR, 2 voix CONTRE (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE), 4 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI),

DECIDE :

- d'adopter le régime de provisions semi-budgétaires pour l'ensemble des provisions.

9. Par 35 voix POUR, 2 voix CONTRE (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE), 4 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI),

DECIDE :

- **de fixer** à 3 000 000 euros le montant de la provision pour risque à constituer en 2017 afin de faire face au risque financier encouru sur les contrats de swaps.

10. Par 35 voix POUR, 6 voix CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2017 par chapitre et opération du budget principal de la Ville qui s'établit comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement	75 242 557,81 euros	75 242 557,81 euros
Section d'investissement	28 533 602,25 euros	28 533 602,25 euros

Sortie de Monsieur SOTTY.

11. Par 38 voix POUR, 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Monsieur Amadou DAFF, Monsieur David STEFANELLY),

DECIDE :

- **d'attribuer** aux associations et organismes les subventions telles que prévues dans l'annexe ci-jointe,

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les associations, et les éventuels avenants,

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et l'Ecole Privée Notre-Dame, et les éventuels avenants.

12. Par 34 voix POUR, 6 voix CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'approuver** le Compte de Gestion de l'exercice 2016 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2016	Compte administratif 2016
Recettes	2 000 000,00	0,00
Dépenses	2 000 000,00	0,00
Résultat de l'exercice 2016		0,00
Résultat antérieur reporté		0,00
Résultat cumulé au 31/12/2016		0,00

Section d'investissement	Budget 2016	Compte administratif 2016
Recettes	1 290 514,01	0,00
Dépenses	2 000 000,00	0,00
Résultat de l'exercice 2016		0,00
Résultat antérieur reporté		-1 290 514,01
Résultat cumulé au 31/12/2016		-1 290 514,01

Sortie du Maire

Présidence Madame MERLIN

13. Par 33 voix POUR, 6 voix CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2016	Compte administratif 2016
Recettes	2 000 000,00	0,00
Dépenses	2 000 000,00	0,00
Résultat de l'exercice 2016		0,00
Résultat antérieur reporté		0,00
Résultat cumulé au 31/12/2016		0,00

Section d'investissement	Budget 2016	Compte administratif 2016
Recettes	1 290 514,01	0,00
Dépenses	2 000 000,00	0,00
Résultat de l'exercice 2016		0,00
Résultat antérieur reporté		-1 290 514,01
Résultat cumulé au 31/12/2016		-1 290 514,01

Retour du Maire qui reprend la Présidence.

14. Par 34 voix POUR, 6 voix CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2017 par chapitre du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes
2 253 000,00 euros	2 253 000,00 euros

Section d'investissement :

Dépenses	Recettes
1 543 514,01 euros	2 000 000,00 euros.

15. Par 34 voix POUR, 6 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- de modifier la représentation de la Ville au Conseil d'Administration de l'Association VAL SERVICES,

- de désigner trois (3) représentants de la Ville au Conseil d'Administration de VAL SERVICES comme suit :

- Madame Véronique TSHIMANGA,
- Monsieur Bernard MOSCODIER,
- Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO.

Retour de Monsieur SOTTY.

16. Par 35 voix POUR, 4 voix CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI), 2 ABSTENTIONS (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **de se prononcer** favorablement sur le principe de délégation, comme mode de gestion, des marchés forains du Centre-Ville et du Val Fourré,

- **d'approuver** les orientations principales et les caractéristiques de la délégation telles que décrites dans le rapport de présentation, et qui seront détaillées et précisées dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats,

- **d'autoriser** le Maire à engager la procédure de mise en concurrence prévues aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer tout acte à intervenir.

17. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à répondre à l'appel à projets en soutien à la coopération décentralisée franco-sénégalaise auprès du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI- DAECT) et du Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MGLDAT).

- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents afférents et leurs éventuels avenants.

18. Par 37 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI),

DECIDE :

- **de donner acte** du rapport annuel d'activité portant sur la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016 de la convention de Délégation de Service Public (DSP) confiée à la société ELRES pour l'exploitation de la restauration collective.

19. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'intégrer**, le Hall 1 « Camille Claudel », bâtiment A1 : n°5 Cours des Dames, le Hall 2 « Marie Curie », bâtiments A2 et A3 : n°7 Cours des Dames, le Hall 4 « Lucie Aubrac », bâtiment A4 : n°6 rue de Metz, le Hall 6 « Simone Signoret », bâtiments B3 et B4 : n°9 Cours des Dames, le Hall 7 « Françoise Dolto », bâtiment B2 : n°11 Cours des Dames, le Hall 8 « Georges Sand », bâtiment B1 : n°38 rue de Lorraine, le Hall 9 « Colette », bâtiment C : n°42 rue de Lorraine au périmètre scolaire de l'école les Mimosas pour les inscriptions en maternelle et à celui de l'école Marie Curie pour les inscriptions en élémentaire.

- **d'appliquer** cette sectorisation à compter de la date de livraison des logements.

20. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'adopter** la création de nouveaux tarifs, selon la grille ci-dessous, pour les « formules soir 2 et 3 » dans le cadre du portage de repas au domicile des Seniors. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1^{er} avril 2017.

	Tarif existant	Nouveaux tarifs	
	Formule soir 1	Formule soir 2	Formule soir 3
Catégorie A	5,47	4,10	2,74
Catégorie B	5,68	4,31	2,95
Catégorie C	5,90	4,43	3,17
Catégorie D	6,43	4,96	3,70
Surcoût régime	0,21	0,21	0

21. Par 40 voix POUR, 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Monsieur Raphaël COGNET),

DECIDE :

- **d'adopter** le tarif de 17,42 euros par jour ouvré pour l'occupation à titre permanent d'un bureau situé dans l'enceinte de l'Agora occupé par une association non chartée,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention permettant à la commune de mettre à disposition à titre permanent de l'Association Maison de l'Entreprise et de l'Emploi du Mantois, un bureau de permanence de 4,93 m², sis 254, boulevard du Maréchal Juin 78200 Mantes-la-Jolie, pour une durée de neuf (9) mois au tarif de 17,42 euros par jour ouvré,
- **d'autoriser** la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi du Mantois à faire bénéficier par sous-occupation les sept (7) associations partenaires du PACE dans le cadre de la convention précitée.

22. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** l'organisation de l'évènement « Village Santé » qui se tiendra le 20 mai 2017 notamment l'organisation du concours et le règlement pour favoriser l'implication des habitants,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents y afférents.

23. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et à signer tous les documents y afférents.

24. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 35 000 euros de subventions pour deux (2) actions portées par la Ville de Mantes-la-Jolie dans le cadre du pôle d'apprentissage du français et à signer tous les documents afférents.

25. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter le financement de 2 000 euros par action auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents et à signer tous les documents y afférents.

26. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **de fixer** les tarifs suivants :

- 73 euros par personne pour le séjour du 22 au 29 juillet 2017 au camping « les peupliers », situé à Merville-Franceville,
- 67 euros par personne pour le séjour du 24 au 29 juillet à la base de loisirs de Guiffaumont, située à Champaubert,
- 49 euros par personne pour le séjour du 18 au 23 juillet à l'éco domaine de la Houve, situé à Pierrefitte,
- 55 euros par personne pour le séjour du 1^{er} au 5 août 2017 au « château de Chantereine », situé à Criel-sur-mer.

- **d'autoriser** le Maire à signer tout document contractuel relatif à ces séjours,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements auprès de l'Association Vacances Ouvertes et à signer tous les documents afférents.

27. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** le projet de lutte contre le décrochage scolaire en vue de la Réussite Educative,

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel, en s'engageant sur l'autofinancement,

- **de solliciter** les subventions au taux le plus élevé,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre du projet.

28. Par 39 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'approuver** les opérations présentées dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional,

- **de programmer** lesdites opérations pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé,

- **de s'engager :**

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur le plan de financement prévisionnel,
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur,
- sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil Régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions dans un délai de trois (3) ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil Régional,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix (10) ans,
- à accueillir des stagiaires ou alternants pour une durée de deux (2) mois minimum,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer le logotype dans toute action de communication,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements correspondants, d'un montant de 1 000 000 euros,

- **d'autoriser** le Maire à signer le contrat afférent et ses éventuels avenants avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

29. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la poursuite de la Gestion Active du Patrimoine (GAP) par la formalisation d'un schéma directeur du patrimoine,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Yvelines une subvention de 100 000 euros, au titre du soutien financier du Contrat Yvelines Territoires,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention afférente et ses éventuels avenants avec le Conseil Départemental des Yvelines.

30. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation de la phase 1 des travaux de restauration de la Collégiale,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention de 180 000 euros, au titre du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention afférente et ses éventuels avenants avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

31. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation de la phase 1 des travaux de restauration de la Collégiale,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 421 200 euros auprès de la DRAC Ile-de-France, au titre du dispositif de soutien aux opérations de réparation et de restauration des monuments historiques,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention afférente et ses éventuels avenants avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France.

32. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le versement d'une subvention de 25 000 euros à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat pédagogique et ses éventuels avenants avec l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.

33. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le versement d'une subvention de 9 600 euros à l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF),
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat et ses éventuels avenants avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française pour l'installation de ruchers.

34. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer l'accord-cadre pour les travaux d'entretien et de réparations dans les bâtiments communaux et leurs dépendances (n°16C0012) - Lot n° 1 : Maçonnerie - Cloisons - Carrelage, conclu avec la société suivante ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels, dans les limites de la législation en vigueur :

SARL SOTRAFRAN
Avenue des Pommerets
60 000 TILLE

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel d'un million d'euros.

- **de déclarer sans suite** l'accord-cadre pour les travaux d'entretien et de réparations dans les bâtiments communaux et leurs dépendances (n°16C0012) - Lot n° 2 : Electricité, pour motif d'intérêt général en ce que les besoins de la Ville doivent être redéfinis au regard de la nouvelle définition de la compétence communale en matière d'éclairage public, générée par le transfert depuis le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise de la compétence « Eclairage Public ».

35. Par 35 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'approuver** l'acquisition de deux (2) places de parking portant les numéros de lot 93 et 94 dans la copropriété GBC sise 4 rue Pierre de Ronsard pour l'euro symbolique auprès des Consorts QUILLET,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

36. Par 35 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **de constater** la désaffectation et le déclassement définitif de tout ou partie des parcelles AL 558, AL 333, AL 351, AL 352 ainsi que d'une partie de la rue Serge Noyer conformément au rapport d'huissier en date du 20 mars 2017.

37. Par 35 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'approuver** l'avenant à la promesse de vente définissant l'ensemble des modalités techniques et financières relatives à cette dépollution supplémentaire,

- **d'autoriser** le Maire à signer cet avenant.

38. Par 35 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **de confirmer** la désaffectation et le déclassement des parcelles AE 142 et AE 241 et d'en prononcer le caractère définitif conformément au rapport d'huissier du 15 mars 2017.

39. Par 35 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'approuver** la cession de la parcelle AD 529 comprenant une maison d'habitation pour un montant de 300 000 euros conformément à l'avis des Domaines en date du 16 mars 2017 à la société Eiffage Immobilier Ile-de-France ou tout autre substitué,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

40. Par 37 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI),

DECIDE :

- **de déclasser** les lots n° 1, 2, 3, 3 bis, 4, 5 constituant la partie de la parcelle AP 175 destinée à être vendue,

- **d'approuver** la cession d'une partie de la parcelle AP 175 comprenant les lots n° 1, n° 2, n° 3, n° 3 bis, n° 4 et n° 5 d'une superficie d'environ 11 276 m² pour un montant de 691 000 euros auquel s'ajoute une indemnité de réemploi pour les lots n°1, n°2, n° 3 bis à hauteur de 26 992 euros conformément à l'avis des Domaines à SNCF Réseau ou tout autre substitué,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

41. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'émettre** un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par SNCF RESEAU en vue de prolonger vers l'ouest du RER E de Nanterre (92) à Mantes-la-Jolie (78).

42. Par 37 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI),

DECIDE :

- **de prendre** acte du rapport annuel obligatoire sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2015, établi par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise qui exerce la compétence éponyme pour la Ville de Mantes-la-Jolie depuis le 1^{er} janvier 2016.

43. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** la cession :

- d'un broyeur Perfect et d'un chargeur Manip pour la somme de 4 040 euros à un particulier résidant à Pageas,
- d'un scooter Peugeot Vivacity 80 cm³ pour la somme de 227 euros à un particulier résidant à Montmorency,
- d'un rouleau léger Majar pour la somme de 937 euros à un particulier résidant à Aubigny-la-Rone,
- d'un semoir et d'une herse Gaspardo pour la somme de 3 647 euros à une société domiciliée à Hennezis,
- d'un tamiseur à terreau Alnebert pour la somme de 560 euros à une société domiciliée à Roville-aux-Chênes,

- d'une tondeuse autoportée Etesia pour la somme de 2100 euros à un particulier résidant à Saint-Germain-des-Prés,
- d'un transpalette manuel Manutan pour la somme de 285 euros à un particulier résidant à Ablon-sur-Seine,
- du véhicule Renault Twingo 1,2 60 CV, immatriculé 22 77 ZN 78 pour la somme de 332 euros à une société domiciliée à Saint-Ouen,
- du véhicule Peugeot 308 1,6 HDI 110 CV Premium immatriculé AS081BL pour la somme de 6 254 euros à un particulier résidant à Rosny-sur-Seine,

- **d'autoriser** le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à la cession des matériels et véhicules précités.

Le Maire lève la séance à 22 H 25, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 22 mai 2017.



Le Maire



Michel VIALAY